

Initiatives ministérielles

qui ont participé à la campagne référendaire. Des personnes de toutes provenances, des libéraux, des conservateurs, des néo-démocrates ont collaboré.

L'ancien président de l'Association conservatrice de Glengarry—Prescott—Russell, un chic type du nom de Bob Binmore, m'a beaucoup aidé durant la campagne. Afin de démontrer l'absence de tout esprit de parti à l'époque, j'ai assisté à toutes les réunions publiques de ma circonscription en portant, symboliquement, la cravate de M. Binmore. Nous y avons vu un symbole. De fait, je porte sa cravate aujourd'hui. Je ne le fais pas pour me pavaner devant les caméras et je ne crois pas agir à l'encontre du Règlement de la Chambre, même si certains de mes collègues voudront peut-être faire des commentaires quand ils verront à quel point elle est criarde. Elle est très voyante. Elle dit ce que je pense des provinces canadiennes et de l'unité canadienne. Cette cravate a été offerte à M. Binmore par ses filles Julie et Jennifer, et je lui ai fait la promesse solennelle de la porter la premier jour de séance à la Chambre des communes.

Nous avons tous agi sans esprit de parti, et j'en suis fier. Toutefois, nous ne sommes de retour que depuis quelques heures et le gouvernement se comporte déjà de façon autoritaire. Cela vaut également pour le ministre responsable des pêches, que j'avais cru un peu moins partial que certains de ses collègues de l'autre côté parce qu'il a déjà eu le bon sens d'être un libéral, et j'espérais qu'il serait bien mieux que certains de ses collègues. Je constate cependant qu'il n'en est rien.

J'ai devant moi une pile de petites cartes que m'ont envoyées des électeurs, des gens d'un peu partout au Canada, des personnes qui sont tout simplement inquiètes au sujet du projet de loi C-91. J'ai dû en recevoir une pile de quatre à cinq pouces d'épaisseur. Je suis convaincu que le député de Dartmouth a aussi reçu des cartes postales de personnes qui payent le prix élevé de leurs médicaments et qui s'inquiètent de l'avenir de l'industrie pharmaceutique.

Voici ce que disent ces cartes postales; je citerai quelques phrases relevées sur l'une d'entre elles: «Le 23 juin 1992, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-91 qui vise à prolonger rétroactivement au 20 décembre 1991 la protection du brevet pour les produits pharmaceutiques de marque et à éliminer le système canadien de la licence obligatoire. Ce projet de loi fera grimper le prix des médicaments au Canada, et son effet rétroactif sera néfaste pour l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques. Ce n'est pas moi qui le dis;

ce sont des centaines et des centaines de Canadiens qui le déclarent.

Une voix: Et le gouvernement n'en tient pas compte; il veut les priver de médicaments.

M. Boudria: En face, personne ne veut écouter ce que tous ces Canadiens ont à dire. Les députés d'en face disent que ce nouveau projet de loi donnera lieu à des investissements de millions et peut-être de milliards de dollars au Canada ainsi qu'à la création de milliers d'emplois. Il me semble que de telles affirmations ont un air de déjà vu. . .

[Français]

. . . comme on dirait dans la langue de Molière, parce que, en 1987, j'ai entendu la même chanson des Conservateurs d'en face.

En 1987, on disait: «Le projet de loi C-22 est nécessaire. Il créera des milliers et des milliers d'emplois». C'est ce que disaient les Conservateurs d'en face. Or, j'ai devant moi un article de la *Montreal Gazette* de septembre dernier, qui se lit comme suit:

[Traduction]

Les changements de 1987 en matière de brevets ont eu peu de résultats positifs. Cet article traite d'une étude du gouvernement fédéral présentée par Consommation et Affaires commerciales. Je crois qu'il s'agissait du même ministre que celui qui l'a présenté le 23 juin. Le même ministère nous disait alors que le projet de loi C-22 créerait tous ces nouveaux emplois; bien entendu, plusieurs années plus tard, ces mêmes gens veulent présenter un autre projet de loi qui, soi-disant, créera aussi de nouveaux emplois; s'ils continuent de répéter le même refrain sans cesse, je suppose que viendra le jour où quelque part certains emplois pourront effectivement être créés.

Voici ce que disait l'étude. D'abord, le gouvernement avait prédit en 1987 que 3 000 nouveaux emplois seraient créés avant 1996. Il s'agit d'emplois considérés comme des emplois scientifiques, du domaine de la haute technologie en quelque sorte.

Or, selon l'étude menée par le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, 1 386 emplois seulement ont été créés entre 1987 et 1990, dont la moitié dans les secteurs de la commercialisation et des ventes.

Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, le député de Dartmouth, un certain nombre d'emplois ont aussi été créés dans des secteurs autres que ceux de la commercialisation et des ventes. Disons qu'il s'agissait dans certains cas—pas dans tous, bien sûr; je ne veux pas minimiser cette affaire—d'emplois de concierge.